Trente-neuvième Année — N° 163

UN NUMÉRO : 10 CENTIMES

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED RÉBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 11 JUIN 1894

CHOSES MILITAIRES

Maintes fois, on a agité en France la question de savoir à quelle extrême limite d'âge on devait obliger un officier à prendre sa retraite. Après des discussions souvent mal fondées, et qui n'ont pas d'ailleurs satisfait tout le monde, on a écrit des chiffres un peu quelconques auxquels tout le monde se soumet.

Qu'il se porte à merveille à 65 ans ou qu'il soit malade, un général de division doit quitter l'armée; c'est la règle. Pour les uns, l'heure sonne trop tôt; pour les autres elle sonne trop tard.

Mais avec notre apathie habituelle, nous constatons le fait et nous pensons à autre chose.

En Allemagne, il n'en va pas de même :

Avec une ténacité qui ne recule devant aucune considération, fût-ce le respect des services rendus en 1870-71, Guillaume II poursuit le rajeunissement des cadres de l'armée prussienne.

Chaque mois c'est un nouveau massacre d'officiers, surtout dans les rangs supérieurs, et ceux des généraux ayant une célébrité acquise ne sont ménagés qu'autant qu'ils consentent à n'être que décoratifs.

C'est ainsi que depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mai de l'année courante *trente-huit* généraux viennent d'être mis, non pas à la retraite, mais à la disposition, un euphémisme par lequel on veut dire que l'officier n'est pas mis au nombre des non-valeurs retraitées, mais qu'il a cessé de remplir les fonctions de son grade.

Parmi ces 38 généraux rendus disponibles, il y a un général d'armée — infanterie — 17 généraux-lieutenants et 20 généraux-majors.

A ces 38 généraux éliminés pendant cette période, il y a encore lieu d'ajouter 16 autres généraux décédés, dont 2 de cavalerie, 9 généraux-lieutenants et 5 généraux-majors.

Comment ces officiers supérieurs agréent-ils la décision de l'empereur ? Pas un n'a jamais bronché en se voyant «fendre l'oreille». Il faut attribuer à l'esprit de discipline cette soumission. Tant de docilité est toujours récompensée.

L'officier est honoré d'un autographe impérial, d'un cadeau de même origine, d'une décoration à laquelle est jointe une pension spéciale, enfin du droit de continuer de porter l'uniforme, l'épée et d'avoir, dans les cérémonies officielles, le même rang que les collègues en activité de service.

Ce sont là autant d'avantages fort appréciables... et appréciés, grâce auxquels le rajeunissement des cadres se fait sans heurts ni scandales. On n'y perd pas grand'chose, et l'on garde le rang et les faveurs.

Mais le jour est encore loin où en France, nous verrons des généraux sans barbe blanche.

L'EXÉCUTION DE ONZE FRANÇAIS AU BRÉSIL

Le *Matin*, après avoir reproduit la nouvelle donnée par la *Patrie* de la mise à mort sans jugement à Rio-Janeiro de onze Français et avoir mentionné l'énergique démenti de la légation brésilienne à Paris, dit :

« Il est certain que de septembre 1893 à mai 1894 on a fusillé à Rio-de-Janeiro des nationaux et des étrangers. Une grande ville comme Rio ne subit pas pendant huit mois les horreurs de la révolution et de l'état de siège sans qu'il s'y commette des excès, sans que même il ne soit nécessaire d'y faire des exemples.

« Il est également certain que pendant toute la durée de la révolution, la police de Rio-Janeiro recruta de jour comme de nuit, dans les rues de la ville, un certain nombre d'étrangers pour les enrôler de force dans les rangs de la garde nationale. Il y eut à ce sujet des méprises d'autant plus déplorables que leurs victimes étaient souvent des gens fort honorablement connus des colonies étrangères.

» Toutes les chancelleries des puissances accrédités au Brésil protestèrent contre cette violation du droit des gens et par voie de presse, invitèrent leurs nationaux à signaler tous les faits de ce genre. A ce moment l'ordre n'était plus que troublé à Rio-Janeiro, et les rapports diplomatiques en font foi. La ville était un peu trop livrée aux fantaisies d'une soldatesque dont le gouvernement n'était pas toujours le maître.

» Dans *O'Tempo*, l'organe florianiste par excellence, les passions de la populace étaient journellement et honteusement excitées contre les colonies française, anglaise et portugaise, suspectées de sympathies pour les insurgés ; la plupart des Français, des Espagnols ou des Italiens, dont la police fit alors des gardes nationaux, n'étaient pas toujours inscrits dans leurs consulats, soit pour des motifs d'ordre politique, soit pour des motifs d'ordre judiciaire.

» Il s'ensuit que les gouvernements étrangers ne pouvaient que très difficilement être renseignés sur leurs faits et gestes, et c'est ce qui explique que le gouvernement français n'ait pas connaissance des faits signalés par la *Patrie*. Le gouvernement brésilien avait donc beau jeu vis-à-vis de cette classe d'étrangers et dans une ville où la fièvre jaune sévissait à cette époque de terrible façon, on pouvait facilement expliquer la disparition de tel ou tel pauvre diable.

» En ce qui concerne plus particulièrement la France, il est certain que de septembre à mai, on était fort monté dans l'entourage du maréchal Peixoto contre les Français qu'on accusait bien à tort de favoriser effectivement la marine insurgée, et les injures et la guerre au couteau de l'officieux *O'Tempo* étaient douces à l'hôte du palais Hamaroty.

» Certainement, le droit des gens fut à cette époque maintes fois violé. »

Paris, 10 juin. — On lit dans divers journaux au sujet du bruit de l'exécution de onze Français à Rio-de-Janeiro :

« Au ministère des affaires étrangères, il a été répondu qu'on n'avait jamais entendu parler de cette affaire. Nous recevons fréquemment des nouvelles du Brésil, a fait remarquer le chef du cabinet du ministre, et rien dans ces nouvelles ne donne à supposer que l'on ait exécuté ou même séquestré des Français.

» A la légation du Brésil, on est encore plus catégorique : « Mais il n'y a pas eu d'exécutions au Brésil pour de semblables faits, a dit le secrétaire de la légation. Nous ne fusillons point nos nationaux, à plus forte raison ne fusillons-nous pas les étrangers. »

D'un autre côté, le *Journal* confirme dans les termes suivants les renseignements de la *Patrie* :

« Il y a déjà huit jours que nous savions que dans les premiers jours de janvier de cette année, un drame poignant se déroulait sous les murs des fortifications de San-João à Rio-de-Janeiro. Onze Français étaient fusillés, on ne savait au juste par quels ordres.

» Nous avons voulu prendre des renseignements précis avant d'en parler et s'ils ne nous sont pas arrivés complets, nous n'avons aucune raison de cacher ceux que nous avons recueillis, puisqu'un journal du soir a déjà parlé de cette lamentable affaire. Voici les faits :

» Nos onze compatriotes s'étaient rencontrés à Rio quelques jours avant de prendre le paquebot qui devait les ramener en France. Quelqu'un les eut prévenus que le gouvernement faisait des rafles de Brésiliens et d'étrangers pour renforcer la garde civique et les troupes massées dans les forts, ils se hasardèrent un soir sur les quais pour assister au spectacle d'un bombardement qui avait été annoncé.

» Ils furent pris dans une rafle, et malgré une vigoureuse défense qui leur valut un passage à tabac en règle au poste, ils furent conduits au fort de San-João, où on les verra dans le service de l'artillerie, à la pointe Saint-Théodose. Ils avaient, pour la plupart, fait leur service militaire en France et on comptait sur eux; mais cet enrôlement forcé ne pouvait leur convenir. Ils protestèrent constamment refusèrent tout service et furent soumis à un traitement indigne d'une nation qui se prétend civilisée.

» Les noirs brésiliens, formant l'armée du maréchal Peixoto, les traitèrent comme ils avaient sans doute été traités eux-mêmes alors qu'ils étaient esclaves. Ils prirent la revanche du nègre sur le blanc.

» Enfin, las des mauvais traitements qu'on leur infligeait, les onze Français se soulevèrent. On ne sait au juste ce qui se passa, et il dut y avoir du sang versé et des canons hors d'usage. Ils furent naturellement vaincus et enfermés dans le fort.

» Finalement, un matin, sans un jugement préalable qui aurait pu ébruiter l'affaire et soulever des complications graves, ils furent conduits sous les murs du fort et passés par les armes.

» Ce fait monstrueux ne constitue pas, du reste, le seul acte arbitraire dont se soit rendu coupable envers les étrangers, pendant la longue révolution brésilienne, le gouvernement dictatorial du maréchal Peixoto.

» On sait que pendant les longs mois de guerre civile, le maréchal se montra très irrité contre les puissances européennes qu'il soupçonnait, à tort ou à raison, d'être sympathiques à la révolution.

» Si l'Italie et l'Allemagne voulaient et pouvaient faire une enquête sérieuse sur les sévices dont ont été victimes un grand nombre de leurs nationaux, elles acquerraient la preuve d'actes arbitraires et de violations du droit des gens qui soulèveraient une juste indignation dans toute l'Europe.

» Quoique les affaires de ce genre aient été étouffées, il ne serait pas impossible de rétablir les faits. Ainsi, en ce qui concerne nos compatriotes, le gouvernement français n'a qu'à ordonner une enquête dans les commissariats spéciaux d'émigration et rechercher les noms des Français disparus dans cette révolution.

» Alors, il sera édifié et il s'aperçevra que le maréchal Peixoto, en expulsant les journalistes français de Rio, le faisait bien plus pour éviter des divulgations dangereuses pour la paix du Brésil que pour éviter une opposition bien anodine dans les journaux d'Europe.

» Cette enquête, le gouvernement français est contraint de la faire. »

UN NOUVEL INCIDENT AU SIAM

New-York, 9 juin. — Une dépêche de Bangkok au *Herald* confirme que les Siamois ont refusé de livrer le mandarin siamois, Phra-Yot, au tribunal spécial chargé de le juger aujourd'hui. Le tribunal a été dissous. Les Français se disposent à s'emparer de Phra-Yot qui est prisonnier à bord d'une canonnière. Le prince Devawong est parti pour aller conférer avec le Roi.

Paris, 10 juin. — Aucune note officieuse n'est venue confirmer ou infirmer la nouvelle apportée par une dépêche de Bangkok que le gouvernement siamois se refuse à livrer à la cour d'appel mixte, le mandarin Phra-Yot, l'assassin de M. Grosgurin ; seul jusqu'ici le *New-York-Hérald* a publié des renseignements particuliers. L'allégation du *New-York Hérald* que les Français se disposent de s'emparer de Phra-Yot, prisonnier à bord d'une canonnière, à pour but, dit le *Temps*, de grossir sans motif le nouvel incident. Elle est donc inexacte. La *Liberté* insiste sur ce point que rien jusqu'ici n'a été signalé par notre représentant à Bangkok et qu'il est prudent d'attendre avant de se prononcer.

Ce n'est pas ce que fait la *Nation* qui déjà enregistre le bruit d'une nouvelle expédition au Siam et de l'envoi de plusieurs vaisseaux stationnés dans les mers de Chine; où ce journal paraît mieux renseigné, c'est lorsqu'il voit dans ce nouvel incident la main de l'Angleterre.

On se souvient que l'année dernière, les siamois, franchissant le Mékong, s'étaient avancés en force sur le territoire de l'Annam. Des colonnes furent envoyées contre eux pour rétablir nos pertes sur le Mékong. L'une d'entre elles, commandée par le capitaine Dreux fut assiégée dans l'île de Khine ; son chef fut fait prisonnier. La seconde était dirigée par l'inspecteur Grosgurin. Ce dernier fut assassiné.

Dans le traité conclu le 3 octobre 1893 par M. Le Myre de Vilers entre la France et le Siam, il fut convenu que les assassins de Grosgurin seraient jugés par un tribunal siamois. Mais la France se réservait, si le jugement ne lui convenait pas d'évoquer l'affaire en appel devant un tribunal dont il fixerait lui-même la composition.

C'est dans ces conditions que le mandarin Phrayot, accusé de l'assassinat de Grosgurin, fut acquitté par le tribunal siamois, présidé par le prince royal Bidjié-Sri-cha-Korn.

M. Pavie, notre représentant à Bangkok, refusa de reconnaître ce tribunal, et le gouvernement français résolut d'user de la faculté que lui accordait le traité précité. D'accord avec le ministre des colonies, M. Casimir Périer désigna un président et deux juges français qui devaient siéger au tribunal d'appel concurremment avec deux juges siamois. Les juges français sont partis, il y a une quinzaine de jours, de Saigon pour Bangkok, à bord de la *Vipère*.

Paris, 10 juin. — Une dépêche de Bangkok (source anglaise) cherche à expliquer le refus siamois de livrer le mandarin Phra-Yot à la cour d'appel mixte.

La dépêche dit en effet que si les Siamois ont agi de cette façon, c'est qu'ils ont craint que les Français n'eussent l'intention de violer l'article 3 de la convention franco-siamoise en s'emparant de Phra-Yot et en le conduisant à bord d'une canonnière.

On refusait de le faire présenter avant d'avoir reçu l'assurance contraire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

De l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers à Paris

Cinquième journée. — Séance du matin

PRÉSIDENCE DE M. DE LA GUILLONNIÈRE

Des secrétariats du peuple à la campagne. — M. Lemut présente un rapport très intéressant sur cette institution qui, jusqu'à présent, a fonctionné seulement dans les villes. Dans la Haute-Marne se sont établis des secrétariats du peuple ruraux qui rendent de réels services. Le journal local donne chaque semaine la relation des services rendus par le Secrétariat. Il importe de bien faire connaître l'existence et le fonctionnement de cette œuvre. Elle consiste à faire rendre des services mutuels par les ouvriers eux-mêmes et en mettant à même de procurer à leurs camarades le bénéfice des institutions mises à leur disposition par un certain nombre d'hommes dévoués qui donnent des consultations gratuites de toutes sortes, juridiques, charitables, médicales etc.

M. de Pelleport voudrait que cette œuvre prît une grande extension en se mettant à la disposition de toutes les œuvres catholiques de la ville ou de la campagne. M. le président appuie cette observation.

Des études sociales dans le clergé. — Sur cette question M. l'abbé Dehon rappelle les instructions données par le Souverain Pontife. Il faut certainement que le prêtre s'intéresse au grand mouvement social qui se produit aujourd'hui. L'ouvrier est reconnaissant de voir le clergé venir à lui, s'occuper de ses besoins. Nous avons des exemples éminents dans l'épiscopat. Dans le diocèse de Soissons a été organisé par Mgr l'Evêque un comité diocésain composé d'ecclésiastiques, comité dans lequel sont appelés les laïques qui veulent bien apporter le concours de leur travail. La «Semaine religieuse» a même ajouté à son titre : Organe du comité d'études sociales du diocèse.

M. le président fait ressortir l'importance de cet exemple donné dans le diocèse de Soissons.

Etudes sociales de l'œuvre des cercles. — M. de la Tour du Pin appelle l'attention de l'assemblée sur le programme économique et social adopté par l'œuvre des Cercles, programme qui est publié par le journal de l'œuvre, et qui est aujourd'hui distribué à l'assemblée. Il est désirable que ce programme soit étudié et développé, attaqué même par les adversaires pour que la lumière sorte de la contradiction.

Le R. P. Ménard, le R. P. de Pascal, M. Dumuys font connaître les entreprises qui se poursuivent dans le sens des études sociales à Montpellier, à Orléans et dans divers centres. M. de la Bouillerie, le R. P. Adéodat demandent qu'on s'occupe surtout de l'enseignement professionnel, soit en agriculture, soit en industrie.

Séance de l'après-midi

M. de la Tour du Pin développe brièvement les principales idées du programme économique et social dont il est question ci-dessus. Cette explication aussi claire que concise fait ressortir le soin que les rédacteurs de ce document ont mis à l'établir en conformité des enseignements du Souverain Pontife. En poursuivant la réorganisation corporative de la Société, par les groupements professionnels, par les fondations de syndicats, en défendant les intérêts de la classe ouvrière dans l'industrie, dans l'agriculture, en cherchant tous les moyens de rétablir la paix à l'atelier aussi bien que la morale dans la famille, enfin en s'élevant contre les spéculations usuraires qui dévorent la société, l'œuvre des Cercles obéissant aux instructions du chef de l'Eglise travaille de toutes ses forces à lutter contre les fausses doctrines et contre les entreprises destructives de la civilisation chrétienne.

M. de la Tour du Pin, en terminant dit, aux applaudissements de l'assemblée, que le mouvement appelé antisémitique n'est pas lié à la question religieuse comme l'a toujours dit Drumont, mais que c'est un mouvement d'assainissement contre les pratiques de l'agiotage qui livrent le pays aux juifs ou judaïsants, pratiques condamnées de tous temps par l'Eglise.

Après quelques renseignements donnés par M. l'abbé Rabier, M. de Bonvouloir et M. Georges Martin sur le fonctionnement des caisses du crédit populaire, système Raiffeisen à Blois et dans les Hautes-Pyrénées et dans les diverses contrées, la parole est donnée à M. l'abbé Naudet qui raconte avec infiniment d'esprit les efforts qu'ils a faits pour établir une caisse de prêts sur l'honneur pour remédier aux déplorables agissements du Mont-de-Piété. Il a reconnu après quelques essais qu'une institution de ce genre ne réussit que si elle est organisée comme œuvre sociale beaucoup plus que comme œuvre charitable.

Résumé de l'assemblée. — *Discours de M. de Mun.*

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, M. le comte de Mun résume les travaux de ces cinq journées. Il rappelle que l'œuvre des Cercles existe depuis 23 ans. Un grand travail dans les idées s'est fait dans cette période, de graves évènements se sont accomplis, une jeune génération se lève. L'œuvre des Cercles peut sans orgueil se flatter d'avoir été pour quelque chose dans le mouvement d'idées et dans la naissance des œuvres que l'on voit surgir de tous côtés. Ce qui a fait la force de l'œuvre des Cercles dès son origine, c'est l'intensité de sa foi catholique. Telle est la garantie de sa durée. Le deuxième élément de succès, c'est le dévouement au devoir social. La formation des hommes ainsi accomplie, il faut chercher des solutions pratiques.

Le Cercle a été la ferme première sous laquelle s'est présentée l'application du dévouement. Dès le principe, il contenait en germe l'association professionnelle, ce qu'on appelle maintenant le syndicat mixte. Les syndicats séparés d'ouvriers ou de patrons ont prévalu en dehors de nous dans la pratique. Nous n'avons pas de raison de les repousser à condition qu'ils ne se conforment pas comme des instruments de guerre.

M. de Mun dit qu'il s'est assez défendu d'être socialiste pour être dispensé de le faire dans cette assemblée. Il aura encore à s'en défendre et il continuera. Notre situation est difficile entre les patrons qui nous accusent de trop favoriser les ouvriers et les ouvriers qui hésitent à nous accorder leur confiance. Malgré ces difficultés, notre rôle est là, notre œuvre a été fondée pour travailler à l'apaisement social. Tel est le rôle de nos comités. Pour cela ils ne sauraient trop porter leur sollicitude sur l'étude du mouvement qui se fait autour d'eux dans le monde entier.

Ainsi les Cercles ouvriers d'études sociales dont il a été si souvent question dans cette assemblée, répondent à notre propre mouvement. C'est par les études sociales que nous avons commencé, c'est l'aliment offert à l'activité de la jeunesse studieuse: nous demandons que nos comités fassent comme les ouvriers et se mettent à ces études, qu'ils donnent ainsi l'exemple. Ce vœu n'est pas chimérique. Il est en voie de réalisation. Nous voyons les questions sociales pénétrer dans les programmes d'enseignement officiel. A Lille, l'Institut catholique établit des cours d'économie sociale.

Les ouvriers veulent prendre part à ce mouvement; ce mouvement ils le veulent chrétien, nous ne pouvons y soustraire les groupes qui se sont formés avec nous. Nous devons au contraire désirer qu'ils s'y mêlent pour y montrer la solidité de leurs principes. Nous sommes également heureux de voir le clergé prendre à cœur l'étude de ces questions pour éclairer les ouvriers qui demandent leurs conseils.

Dans l'ordre des questions agricoles, c'est sur les caisses de crédit rural que s'est surtout portée la sollicitude de l'assemblée. Nous avons vu là le vrai champ de bataille contre la franc-maçonnerie: la multiplication en France des œuvres pénétrées de l'esprit chrétien, voilà notre meilleur moyen de la combattre. L'œuvre des caisses rurales est capitale. M. Louis Durand s'en est fait l'ardent propagateur. A nous de le seconder.

M. de Mun termine par un éloquent appel à l'union la plus intime parmi les membres de l'œuvre, comme elle existe parmi ceux qui la dirigent. Son discours est couvert d'applaudissements.

Le soir a eu lieu un dîner fraternel d'adieux.

L'INDUSTRIE DE LA SOIE

A DAMAS

Voici les intéressants détails donnés sur cette industrie par M. A. Guillois, consul de France à Damas :

Filature. — Les filatures arabes du vilayet de Damas sont peu nombreuses et installées d'une manière toute primitive; elles n'ont qu'une seule bassine posée sur le feu, sans graduation de chaleur et produisent de la soie titrant de 15 à 80 « aliés » (1). Le poids qui répond le mieux à la soie employée dans le tissage des étoffes du pays est de 40 aliés, qui équivaut à 25|27 deniers. Le prix de la soie sortant de ces filatures est en moyenne de 260 p. (2) l'oke, (3) soit les 2|3 environ du prix de la soie filée à la façon européenne et titrant 9|10 deniers.

Une seule filature de système européen a été fondée en 1888 à Maalaka-el-Sahlé, sur le versant du Liban qui regarde la plaine de la Bekaa, et a fonctionné pendant deux ans, mais, à la suite d'une baisse sur les soies, elle a dû suspendre ses travaux, et depuis lors elle reste fermée.

Tissage. — L'industrie du tissage, jadis si florissante à Damas, a perdu depuis longtemps son importance et sa renommée; il y a dix ans encore, vingt mille ouvriers étaient occupés dans ses ateliers, aujourd'hui à peine si l'on compte douze mille ouvriers et deux mille métiers. Quant aux magnifiques étoffes qui avaient fait la réputation de Damas et qui tiraient leur nom de cette ville, elles n'existent plus que par les imitations qui se fabriquent en Europe.

On attribue la décadence de l'industrie de Damas aux progrès réalisés dans l'industrie européenne, dont les produits deviennent de jour en jour plus recherchés à cause de leur qualité et de leur prix ; à la concurrence de certaines villes d'Egypte et de Turquie où l'on fabrique aujourd'hui les tissus que Damas leur envoyait autrefois, enfin à la substitution du costume européen au costume oriental très peu porté aujourd'hui par les classes riches.

Cotni. — On appelle de ce nom une étoffe à trame de coton, chaîne en soie, à raies multicolores, qui sert à l'habillement et à l'ameublement. Ces étoffes sont de deux sortes : le cotni turkié dont la production est de 70,000 pièces par an, et le cotni masrié dont la production annuelle est de 50,000 pièces, représentant une valeur de 1,800,000 à 2,000,000 de francs. La longueur de la pièce est de 4 1|2 à 6 mètres, sur une largeur de 0,68 centimètres, et son prix est de 7 à 25 fr. pour les qualités inférieures et moyennes, va jusqu'à 35 fr, pour les meilleures qualités fabriquées en petite quantité.

Une pièce contient 130 drames de coton et 70 à 100 drames de soie. 10 0|0 de la production annuelle sont consommés à Damas, 60 0|0 sont exportés en Egypte, 20 0|0 à Constantinople, Bagdad, et l'Anatolie et 10 0|0 en Palestine et diverses localités voisines.

On estime que le tissage de ces étoffes occupe actuellement 1,000 métiers.

Aladja. — C'est une étoffe à trame de coton chaîne soie, rayée, nuancée et généralement moirée, qui sert à l'habillement. La production annuelle est de 150,000 pièces ayant une valeur de 1,500,000 à 1,800,000 fr.; chaque pièce contient 70 drames de coton et de 40 à 70 drames de soie, et mesure de 5 m. 50 à 6 m. 50 de longueur sur 0,50 à 0,52 de largeur. Le prix de la pièce varie de 5 fr. 50 à 18 fr., suivant qualité. La consommation locale est de 10 0|0 de la production annuelle et le reste est exporté dans les proportions suivantes : 6 0|0 à Bagdad, 60 0|0 en Anatolie et 18 0|0 en Palestine.

La fabrication de ce genre de tissus emploie 650 métiers.

Kréché. — Le kréché est une sorte de gaze en soie qui sert à l'habillement. La longueur d'une pièce est de 6 m. sur 0 m. 60 de largeur et son poids varie de 25 à 132 drames; les plus lourdes se vendent de 20 à 21 fr. La production annuelle est estimée à 10.000 pièces d'une valeur de 180.000 fr., dont 3|8 sont exportés au Hauran, 1|8 à Alep, Hours et Hama, et 1|8 en Palestine, 40 métiers sont employés à cette fabrication.

Kafié. — Les kafiés sont de deux sortes, les unes entièrement en soie et les autres moitié en soie et moitié en coton; elles mesurent de 0 m. 85 à 1 m. 20 carrés et servent à se couvrir la tête et les épaules; leurs prix moyens varient de 2 fr. 50 à 11 fr. la pièce, suivant qualité.

La production des kafiés est estimée à 75.000 pièces par an, ayant une valeur de 250,000 fr. dont la moitié est exportée en Egypte.

Autrefois, la fabrication de ces étoffes avait ici une grande importance, mais elle a été supplantée sur la plupart des marchés d'Egypte, de la Palestine, de la Mésopotamie et de l'Arabie par les kafiés manufacturés à Beyrouth et par certains articles européens nommés en arabe « chilanes ».

Mabroun. — C'est une étoffe fine et légère de soie et coton qui sert à l'habillement, sa longueur est de 12 à 16 mètres sur une largeur de 0 m. 50 et son prix varie de 3 à 4 fr. la pièce. Chaque pièce contient, suivant sa dimension et sa qualité, de 6 à 12 drames de soie, et la production annuelle est d'environ 70,000 pièces, d'une valeur de 200,000 fr. exportées en totalité en Egypte. Environ 600 métiers s'occupent de cette fabrication.

Melaya. — Ce tissu est entièrement en soie et or, et sert de voile aux femmes ; sa longueur est de 4 à 6 m. et sa largeur de 0 m. 68 ; les prix varient, suivant qualité, de 18 à 45 fr. par pièce dont le poids est de 100 à 250 d.

La production annuelle est estimée à 10,000 pièces représentant une valeur de 200,000 fr.

60 métiers travaillent à cette production.

Châles. — Il ne s'agit ici que de l'imitation des châles des Indes ou de la Perse dont les dessins sont reproduits avec une grande précision. La trame de ces châles est toute en coton, tandis que la chaîne est mélangée de soie et de coton ; ils mesurent de 2 à 2 m. 70 de longueur sur une largeur de 0 m. 86 à 1 m.; les prix varient de 3 à 4 fr. la pièce, et la production annuelle est d'environ 16,000 pièces ayant une valeur de 600,000 fr.

70 métiers travaillent à la fabrication de ces châles, exportés presque en totalité à Constantinople, en Roumélie et en Anatolie.

On fabrique aussi une centaine de burnous par an faits entièrement en soie ou soie et or; les premiers se vendent de fr. 25 à 27 la pièce et les seconds de fr. 55 à 150.

Ceintures et divers. — Enfin nos industriels damasquins s'occupent également de la fabrication des ceintures, des assabés, sorte de mouchoirs pour se couvrir la tête, des marounis, sorte d'écharpes, des étoffes pour les selles arabes et de la passementerie. Ces divers articles occupent 50 métiers et représentent une valeur de 100.000 francs ; la moitié est consommée dans le pays et l'autre moitié en Palestine

Main-d'œuvre. — Il est à peine besoin d'indiquer que les métiers du pays sont tout à fait primitifs et que les diverses opérations concernant la préparation de la matière première sont faites à la main exclusivement.

La soie brute est dévidée par des femmes à raison de 12 à 15 p. par oke ; elle passe ensuite entre les mains d'ouvriers qui la tordent moyennant 10 p. par oke; puis on la donne au teinturier qui prend 1 p. pour la teinture blanche, de 3 à 6 p. pour les couleurs rouges et de 3 à 30 p. pour les nuances bleues, suivant la nature des ingrédients tinctoriaux employés.

Vient ensuite le travail de l'ouvrier qui ourdit; il est payé à raison de 14 à 25 p. par 1 oke et cette proportion est basée sur la contenance ordinaire de trame qui est formée généralement de 4 okes de fil.

A l'ourdissage succède l'ouvrier qui passe la soie dans un peigne; cette opération revient de 1 1|4 à 1 1|2 p. pour le Cotni, 1 à 1 1|4 p. pour l'Aladja.

Enfin, le tisserand est payé de 10 à 30 p. par pièce de Cotni et de 7 à 10 p. par pièce d'Aladja; pour les autres tissus, les prix varient de 3 à 5 p., à l'exception des burnous qui se paient de 30 à 60 p. et des melayés qui se paient de 15 à 25 p. la pièce.

Ces chiffres n'auraient pas grande signification s'ils n'étaient suivis de l'indication de la quantité de pièces que peut faire un ouvrier dans un temps déterminé. Un ouvrier peut achever par semaine, en moyenne, 4 pièces de Cotni, 5 à 6 pièces d'Aladja et 4 pièces de Kraïché, d'où il résulte que le travail d'une semaine rapporte au tisserand 60 p. s'il fait des Cotni et 15 à 25 p. s'il fait des Aladja et des Kraïché. Il est à noter, en outre, que ces chiffres ne représentent pas un bénéfice net, car ces ouvriers ont à pourvoir à de menus frais qui réduisent leur gain d'un tiers environ.

(1). Terme usité pour titrer la soie grège en Syrie, comme l'est le mot « denier » en France.

(2). Ok, poids de 1280 grammes.

NOUVELLES DU JOUR

Le gouvernement et les syndicats professionnels

Paris, 10 juin. — Au banquet de la fédération des chauffeurs et mécaniciens, M. Barthou s'est expliqué sur la question des syndicats professionnels. Le gouvernement, a-t-il dit, est favorable à la liberté syndicale, il saura la protéger contre les atteintes de tous, mais il entend que toutes les associations se limitent dans leurs rôles.

Menaces anarchistes à Paris

Paris, 10 juin. — Plusieurs propriétaires de la rue de Vernueuil ont reçu des lettres de menaces d'anarchistes. La préfecture de police avisée a établi aussitôt une surveillance spéciale dans cette rue.

Manifestation socialiste au cimetière Montparnasse

Paris, 10 juin. — Leurs manifestations au cimetière du Père-Lachaise ayant échoué, les anciens membres de la Commune ont essayé, d'en faire une troisième aujourd'hui, au cimetière Montparnasse. Elle a eu lieu vers trois heures, mais par groupes séparés. De nombreuses couronnes ont été déposés au cimetière.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Laval

Laval, 10 juin. — Un *Te Deum* solennel a été chanté en l'honneur de Jeanne d'Arc à la cathédrale magnifiquement décorée.

On remarquait dans l'assistance M. Lebreton, sénateur, M. D'Elva, député.

Beaucoup de maisons ont arboré des drapeaux tricolores ; les illuminations promettent d'être magnifiques dans toute la ville.

BOURSE DE PARIS DU 11 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
100 35	3 0/0	...	...	100 65	100 65	100 35
106 90	3 1/2 0/0	...	...	106 85	106 90	107 87
3910 .	Banq. de France	...	...	... .	3900 .	39 0 .
	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
676	Banq. de Paris	...	...	673 .	673 .	668 .
962	Crédit Foncier	...	...	961 .	961 .	958 .
741 .	Créd. Lyonnais	...	...	...	751	751
. .	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1100 .	Lyon	...	...	1392 .	1392 .	1386 .
1875 .	Nord	...	...	18 5 .	1827 .	1825 .
	Panama	...	...	...	...	47 .
2850 .	Suez	...	...	2852 .	2860 .	2850 .
65 3/8	Extérieures	...	...	65 3/8	65 1/32	65 1/8
79 17	Italien	...	...	79 .	79 15	79 .
24 11/16	Portugais	...	...	22 3/4	22 1/4	22 3/4
98 7/8	Hongrois	...	...	98 7/8	98 3/4	98 3/4
319 37	Egypte	...	...	320 .	316 25	318 12
25 25	Turc	...	...	25 30	24 60	25 22
628 75	Banq. Ottomane	...	...	641 25	642 50	635 62
139 25	Lots turcs	...	...	141 25	141 25	141 37
100 70	Russe consolidé	...	...	100 6	100 7	100 80
89 15	Russe nouveau	...	...	...	89 10	89 20
63 55	Russe Orient	...	...	63 50	63 40	63 25
705 .	Autrichiens	...	...	...	706	705 .
228 .	Lombards	...	...	...	225 .	228 .
103 .	Nord Espagne	...	...	103 .	103 .	103 .
157 .	Saragosse	...	...	158 .	157 .	156 .
536 .	Méridionaux	...	...	...	530 .	535 .
339 50	Rio-Tinto	...	...	345 .	337 50	338 12
112 50	Tharsis	...	...	...	112 87	112 50
158 12	Alpines	...	...	155 .	151 87	161 25
112 .	Câbles	...	...	...	...	113 .
...	Impérial	...	...	505 .	505 .	503 .
477 .	Dynamite	...	...	477 .	477 .	490 .
71 .	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
432 50	Tabacs turcs	...	...	...	431 25	430 .
500 .	Houbaix-T. 1893	...	...	...	...	500 .
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
...	...as	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Villa d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1885	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Tabac (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Béthune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest-ac	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig).	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...